

# Phénix INFO

ANNEE 2018, N° 17

DECEMBRE 2018



Mr Dirk Verschuren  
Président

Page 1 : Edito

Page 2 : Transplantation  
Hépatique  
télésurveillance

Page 3 : actualités  
sociales

Page 4 : Vie de  
L'association.



## EDITO

Page 1

Bonjour à tous,

Les fêtes de fin d'année sont imminentes et je commence cet éditorial en vous présentant mes meilleurs vœux de bonheur de santé pour 2019.

L'association avait commencé l'année dernière une réflexion sur la communication des patients. Je tiens à remercier tous les membres de la commission que nous avons créée pour ce travail qui a abouti à la réalisation d'une vidéo particulièrement pertinente.



Cette dernière a été tournée dans un studio d'enregistrement et en micro trottoir et sa qualité tant sur la forme que sur le fond est à signaler.

L'association n'en n'est pas à sa première vidéo et commence à détenir sur ce point un savoir faire et une pertinence notable. Notre positionnement en tant qu'association de patients nous engage à envisager les problématiques avec le regard d'un usager, avec sa réalité, son appréhension et ses interrogations.

Cette vidéo est accessible sur le site internet de l'association. Nous l'avons également fait enregistrer sur des clés USB que nous pouvons vous transmettre moyennant une participation aux frais ...

L'association a sollicité à nouveau l'ARS, Pour un projet concernant cette fois-ci la médiation. L'ARS a répondu présent en nous apportant un soutien financier de même que la CPAM. La permanence de leur soutien est pour nous une reconnaissance quant à la qualité de nos actions.

Nous envisageons de réaliser une vidéo pour expliquer en cas de problème médical, la médiation à l'usager malade stressé et répondre à ses craintes. Le titre pourrait être « la médiation et moi ». Afin que les usagers concernés puissent avoir recours à celle-ci , évitant ainsi la naissance d'une hostilité et d'une suspicion envers le système de santé et leur parcours de soin.

Nous avons le plaisir d'accueillir deux nouvelles stagiaires. Elles viendront épauler Trecy Bonheur qui nous a fait le grand plaisir de rester bénévole au sein de l'association. Ces deux étudiantes en master II de psychologie nous apportent une aide précieuse et en contrepartie nous leurs apportons des éléments de fond pour leur futur métier.

Pour terminer cette page je voudrais vous dire que nous recherchons une personne pouvant consacrer quelques heures à l'association pour des heures de secrétariat.

Merci par avance pour votre aide.

Dirk verschuren  
Président



## TRANSPLANTATION HEPATIQUE ET DONNEURS ÂGÉS

Les « greffons marginaux » s'imposent :

Bien que sous-utilisés, les greffons issus de donneurs âgés sont associés à une meilleure survie des patients, selon une étude américaine.

Quelque 42 533 adultes candidats à la transplantation hépatique ont été inclus dans l'étude entre 2009 et 2017.

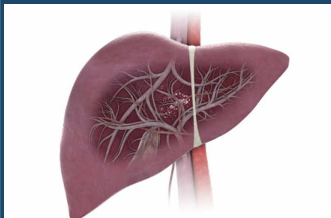
Les auteurs ont étudié le bénéfice des greffons âgés en prenant en compte le score de MELD, qui permet d'évaluer objectivement la gravité de la maladie du receveur.

Quel que soit ce score, recevoir un greffon d'un donneur âgé est associé à un bénéfice en termes de survie prolongée.

De manière globale, les patients qui ont accepté de recevoir un tel greffon présentaient une réduction du risque de mortalité de 61% au-delà des 90 jours suivant la décision par rapport aux patients ayant refusé ces greffons.

Ouvrir la greffe à ces greffons permet de soigner d'avantage de patients, l'impact est réel.

Extrait du quotidien du médecin du 25 octobre 2018 n° 9697



La transplantation du foie progresse.



Télesurveillance



## LA TELESURVEILLANCE SUR LA BONNE VOIE

Lancées cette, année, les expérimentations de télésurveillance ETAPES, sont progressivement adoptées par les praticiens hospitaliers. Les premiers retours de terrain sont prometteurs même si des marges de progrès persistent.

Ca bouge en télémédecine ! Plus de 3 500 patients ont été intégrés dans les expérimentations de la télésurveillance ETAPES.

Le programme ETAPES, vise à trouver un ou des modèles financiers et organisationnels pour permettre aux médecins d'interpréter à distance les données nécessaires au suivi médical d'un patient.

Les cahiers des charges sont précis, de même que le champ d'action de l'expérimentation réduit à cinq pathologies : Les insuffisances cardiaque, rénale et respiratoire chroniques, le diabète et les prothèses cardiaques implantables.

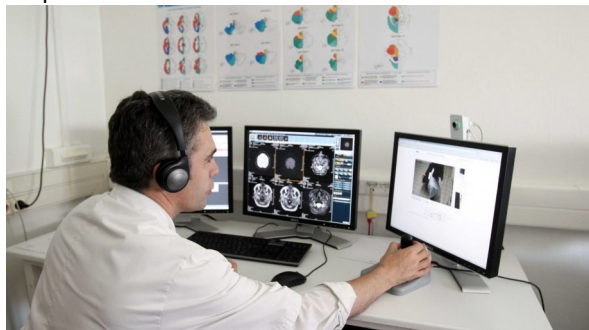
L'adhésion au dispositif va monter en puissance. Trois cahiers des charges vont être modifiés dans le but de desserrer les critères d'inclusion, jugés trop restreints ou inadaptés.

Gain de temps médical :

Nous ne voyons plus de patients arriver aux urgences en catastrophe au dernier moment. On a plus de temps médical pour d'autres patients.

Par ailleurs, les infirmiers en pratique avancée seront formés pour cette filière.

Si les premières aventures sont encourageantes, la télésurveillance est parfaite. A ce titre le Dr Guedon juge qu'un élargissement du dispositif au patients hors ALD ou porteurs d'autres systèmes connectés serait pertinent.



Extrait du quotidien du médecin du 29 octobre 2018

## DOSSIER SOCIAL

### LE PRELEVEMENT A LA SOURCE—1er janvier 2019

Comme tout le monde le sait, au 1er janvier 2019, le prélèvement à la source sera mis en place.

Quid des crédits et réduction d'impôt ? :

Le bénéfice des réductions et des crédits d'impôt acquis au titre de 2018 est maintenu.

Dès janvier 2019, les contribuables bénéficieront d'un acompte égal à 60% du crédit et ou de la réduction d'impôt de l'année précédente ( réduction et/ou crédit d'impôt payé en 2018 au titre des dépenses engagées en 2017). Cet acompte de 60 % sera viré sur votre compte bancaire au 15 janvier 2019.

Le solde d'acompte vous sera versé en juillet 2019, après la déclaration des revenus permettant de déclarer le montant des dépenses effectuées en 2018 ouvrant droit aux crédits et réductions d'impôt..

Les foyers modestes rendus non imposables grâce à des crédits ou réductions d'impôt bénéficieront d'un dispositif spécifique afin d'éviter qu'ils soient prélevés en 2019 alors qu'ils ne l'étaient en 2017 et en 2018. Pour bénéficier de ce dispositif, vous devez remplir les 2 critères suivants :

1. Ne pas avoir été imposable pendant 2 années consécutives.
2. Avoir un revenu fiscal de référence inférieur à 25 000.00 €.



### FUSION DES CAISSES DE RETRAITES AGIR ET ARRCO—1er janvier 2019

Actuellement, le régime de retraite complémentaire se répartit en deux régimes distincts :

Le régime Arrco pour les salariés non cadres et le régime Agirc pour les cadres ( ces derniers cotisant également à l'ARCCO)

A partir du 1er janvier 2019, les régimes Agirc et Arrco fusionnent en un seul et unique régime de retraite complémentaire: le régime Agirc-Arrco.

### REVALORISATION DES RETRAITES 2018-2019

Le montant d'une retraite est calculé au moment du départ en retraite, en tenant notamment compte du salaire annuel moyen perçu par le retraité lorsqu'il était encore actif. Cette somme n'est pas pour autant « figée » jusqu'au décès du retraité, puisque les retraites sont régulièrement augmentées.

Jusqu'à 2019, les pensions versées aux retraités étaient ainsi (en principe) revalorisées tous les ans à partir d'un calcul effectué en fonction des prévisions d'inflation. Le principe était simple : lorsque les prix augmentaient, les retraites augmentaient dans les mêmes proportions, et ce afin que les retraités puissent conserver leur pouvoir d'achat au fil des ans.

Ce principe a récemment été remis en cause par le gouvernement : il ne sera plus tenu compte de l'inflation pour les revalorisations 2019 et 2020. A ces dates, les retraites se verront appliquer un "simple" taux fixe de 0,3 %. Un indice a priori bien inférieur au taux d'inflation estimé (entre 1,5 et 2 %).

Jusqu'à 2018, les pensions de retraite de base étaient réévaluées tous les ans au 1er octobre. Mais la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018 a décalé cette date annuelle de revalorisation au 1er janvier. Par conséquent, les retraites ne sont pas augmentées en 2018 : il faudra donc attendre le 1er janvier 2019 pour que le montant des pensions soit réévalué.



# VIE DE L'ASSOCIATION

page 4

## Rencontre annuelle de l'Association Phénix

Visite du musée Gallo Romain de St Romain en Gal, de la cathédrale Saint Maurice de Vienne et du temple d'Auguste et de Livie.

Nous sommes partis de la Croix-Rousse vers 9 h pour ceux qui avaient optés pour le déplacement en car, avec environ 40 personnes, arrivés au musée vers 10 H.

Sur place, après le rassemblement de tous les participants, nous étions environ 50 personnes.

Nous avons visité l'ensemble du site en 2 groupes avec chacun son guide.

Le Musée est situé au cœur d'un parc culturel de 7 hectares qui fait revivre ce quartier résidentiel de Vienne au temps de l'invasion Romaine.

On y retrouve les thermes, ateliers, habitations, boutiques mis à jour depuis 1967. Le Musée s'organise autour de quatre espaces : l'histoire de la Vienne antique, l'économie et l'artisanat, la mosaïque et la vie quotidienne dans la maison romaine. L'atelier de restauration chargé de la conservation des mosaïques est aujourd'hui reconnu au plan international pour la qualité de ses travaux.

Après la visite nous avons déjeuné sur place à la table de César, où les discussions allaient bon train.



Afin d'améliorer la digestion, nous nous sommes promenés le long du Rhône, que nous avons traversé en direction de la Cathédrale St Maurice de Vienne où nos deux guides nous attendaient, puis nous avons complété notre visite par une promenade dans Vienne Antique, et nous avons vu le temple d'Auguste et de Livie dont la construction remonte de moins 20 à moins 10 avant Jésus Christ.

Cette agréable journée, s'est terminée vers 17 h30, la tête pleine d'images et de souvenirs.



Notre assemblée générale aura lieu le samedi 23 mars 2019 à 09H30 salle Vaïsse à l'hôpital de la Croix-Rousse.

Nous envisageons d'avoir un exposé sur les directives anticipées ainsi que le DMP ( dossier médical partagé)

Nous venons d'apprendre la venue dans le service de transplantation d'une psychologue dont la présence est vivement souhaitée par l'association. Nous avons transmis au directeur, notre satisfaction et nos souhaits pour que ce poste soit maintenu au sein du GHN.

Nous vous joignons le lien sur la vidéo « parler de sa maladie chronique »

<http://assoc-phenix.org/2018/video-parler-de-maladie-chronique/>



## Association Phénix

Hôpital de la Croix Rousse  
Bâtiment C -2 ème étage Bureau PAM  
103 grande rue de la Croix Rousse  
69317 LYON CEDEX 04



04 26 73 28 60



07 81 27 60 71

Assoc.phenix@gmail.com

